

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE
Courrier
Arrivé
Le : 05 AOUT 2020
Service Courrier

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Comme chaque année le conseil municipal est amené à débattre des grandes orientations de la commune. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire avant le vote du budget primitif. L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, pour les communes de plus de 3500 habitants, que le maire, présente dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. La date limite du vote du budget est en principe fixée au 30 avril, quand il y a un renouvellement du conseil municipal.

L'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, version consolidée au 25 juin 2020, prévoit à son article 4, le **report de la date limite de l'adoption du budget au 31 juillet 2020** (au lieu du 30 avril actuellement). Cette ordonnance ajoute que les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption. Le débat d'orientation budgétaire et le rapport demeure obligatoire pour le Budget Primitif 2020.

Lors de ce débat, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (loi NOTRe) précisée par le décret 2016-841 du 24 juin 2016 a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.
- Il est précisé également les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions...);
- La présentation des engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation des investissements ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette et les perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ajoute, dans son article 10, qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimée en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe également depuis le 1er janvier 2018, un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales 2 et de leur groupement à fiscalité propre à 1.2%. Afin d'organiser la contribution des collectivités à la réduction des dépenses publiques et du déficit public. Ces contrats étaient obligatoires pour les départements, régions, les communes et les établissements publics de coopérations intercommunales à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de 2016 atteignaient un niveau supérieur à 60 millions d'euros (322 collectivités concernées). Les autres collectivités pouvaient demander au représentant de l'Etat la conclusion d'un contrat

sur la base du volontariat. La commune de Trois-Rivières, sans être entrée dans cette contractualisation avec l'Etat, s'inscrit dans une gestion responsable et veille à la maîtrise de ces dépenses de fonctionnement tout en préservant la qualité du service rendu à la population.

I- Le cadre de l'élaboration du budget 2020

a) LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Après le choc brutal encaissé au printemps, l'économie française va devoir s'atteler au difficile chantier de la relance, dans un contexte qui pourrait rester défavorable de longs mois. En effet, les magasins sont restés fermés, usines tournant au ralenti, lieux touristiques désertés, pendant près de deux mois.

Un coup d'arrêt brutal qui a fait chuter le produit intérieur brut (PIB) du pays comme jamais depuis 1945 (Deuxième guerre mondiale).

Pour faire face à cette crise d'une ampleur historique, le gouvernement a donc lancé un vaste plan d'aide, mêlant aides aux salariés (chômage partiel) et aides aux entreprises (report de charges, fonds de solidarité, ...). Malgré ces aides, à moyen terme, de nombreux obstacles peuvent gêner la relance

Premièrement, si la situation sanitaire se dégrade de nouveau, donc un nouveau confinement, partiel ou non, n'est pas exclure avec des conséquences sanitaires similaires.

Deuxièmement, la crise actuelle pèse lourdement sur le moral des ménages français, et il faut noter que la France a perdu un demi-million d'emplois au premier trimestre (Source Le Monde).

b) LA LOI DE FINANCES 2020

Le projet de loi de finances 2020 s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien des investissements. Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en maîtrisant l'endettement, l'Etat entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et assurer un recours à l'emprunt soutenable. Mais la crise sanitaire oblige le gouvernement a dressé un troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 qui prévoit en effet que le déficit public atteindra 11,4% du PIB cette année, contre 2,2 prévu initialement et 3% en 2019.

Les incidences du projet de loi de finances sur les collectivités territoriales :

➤ La stabilité des dotations pour les collectivités locales

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables pour 2020.

La dotation globale de fonctionnement des communes et des départements, après quatre années de baisse, restera stable en 2020 à hauteur de 26.9 milliards d'euros à périmètre constant. Elle sera répartie en fonction de la dynamique de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

Les dotations de soutien à l'investissement (DSIL, DETR) seront également stables en 2020. Elles se monteront à 2 milliards d'euros.

➤ Les dispositions fiscales

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit en prévoyant la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les Français. Pour 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022 pour être supprimée totalement en

2023. Cette réforme représente un gain de 723€ pour 24.4 millions de foyers.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sera maintenue. Le gouvernement s'est engagé à compenser la perte pour les communes à l'euro près. La loi de finances confirme la suppression du gel des valeurs locatives pour 2020 et ainsi de les revaloriser de 0.9% (2.2% en 2019) soit un gain estimé à 250M€ pour les Collectivités.

Le taux de revalorisation des bases locatives (elles constituent la base de calcul de la fiscalité directe locale) sera lié au dernier taux d'inflation constaté en 2019. La refonte des valeurs locatives des locaux d'habitation est reportée en 2026.

Il est prévu de simplifier et moderniser la fiscalité locale en transférant la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Un coefficient correcteur neutralisera les écarts de compensation. L'année de référence pour les taux et abattements de TH des communes pris en compte sera 2017. Les intercommunalités et les départements bénéficieront d'une part de la TVA.

La loi prévoit le report de l'application de l'automatisation du FCTVA au 1er janvier 2021.

➤ En matière d'emploi

La loi de finances prévoit :

- La revalorisation de la prime d'activité de +0.3% en 2020 ;
- L'exonération des heures supplémentaires et la reconduction de la prime exceptionnelle ;
- La transformation du régime d'assurance chômage ;
- La modification des règles d'indemnisation du chômage pour rendre plus incitative la reprise d'un emploi durable ;
- Un système de bonus-malus pour lutter contre les contrats courts.

c) LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL

Selon les chiffres de l'IEDOM, Les indicateurs étaient au vert en 2019 : climat des affaires bien orienté, l'évolution du PIB par habitant à la hausse, les défaillances des entreprises comme le chômage à la baisse (22% en Guadeloupe, 20 % en Guyane, 15 % en Martinique et 7,9 % dans l'Hexagone). Ce rattrapage, hélas, est bien compromis avec la crise sanitaire. La crise pourrait même accentuer les fragilités structurelles des Outre-mer.

Le confinement a provoqué un choc sur l'offre externe avec une baisse des approvisionnements des entreprises, une baisse de la production et des ventes, de la fourniture des services et la mise à l'arrêt forcé des salariés. Tout cela a conduit à une baisse de la demande intérieure. Dans ces conditions, "les perspectives 2020 sont dégradées en raison de la forte dépendances des Outre-mer aux échanges extérieurs". Deux facteurs jouent : le tissu des entreprises, composé en majorité de TPE très vulnérable ; et la place centrale du tourisme et des services connexes comme le transport. Le secteur public va probablement jouer un rôle d'amortisseur.

Le confinement a provoqué une baisse globale de l'activité de 20 %.

On s'attend à une baisse de 6% du PIB par habitant, un chiffre à actualiser en fonction du rebond post-confinement.

Le soutien massif de l'Etat et l'action des collectivités (aides aux entreprises et recours au chômage partiel) devraient faciliter le redémarrage de l'offre des entreprises et la reprise de la consommation des ménages.

II- LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

LE BUDGET GLOBAL

a) LES RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

La commune a enregistré globalement en 2019, **12 562 k€ de recettes** contre **10 974 k€ de dépenses**, ce qui donne un résultat excédentaire de **1 588 k€**. Et en intégrant les résultats antérieurs et les restes à réalisés, le résultat de clôture se trouve à **+ 407 k€**.

Le taux de réalisation qui est de 98%, en recettes de fonctionnement, et le bon résultat obtenu, montre la sincérité des prévisions et la maîtrise des dépenses de la collectivité.

Tous ces chiffres seront confirmés, et validés lors de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, par l'assemblée délibérante.

Chaque année, la commune met à jour ses perspectives financières pour analyser la situation financière et des indicateurs de gestion comme le niveau d'épargne et la capacité de désendettement.

b) ANALYSE FINANCIERE DE 2013 A 2019

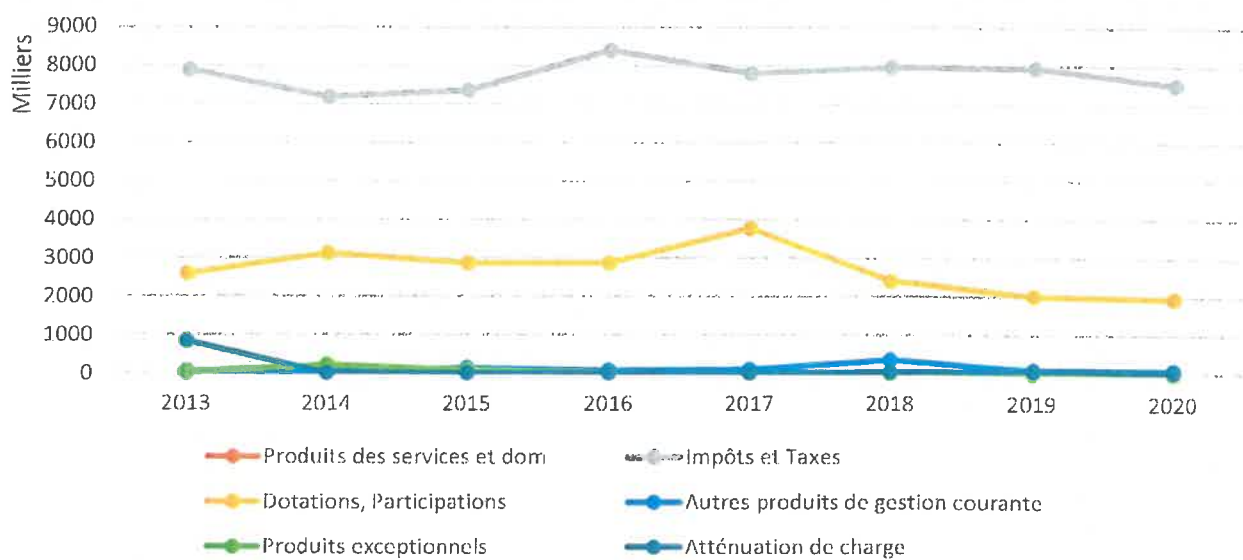
Depuis trois années, la CAF (Capacité d'Autofinancement Brut) s'établit autour de 900 K€. Malgré une baisse significative des recettes, - 8,7% en 2018 par rapport à 2017 et - 2,9% en 2019 par rapport à 2018. Ces diminutions s'expliquent principalement par la baisse des dotations et compensations de l'Etat.

Le montant de l'épargne nette est en moyenne de 250 k€, de 2017 à 2019. Pour élaborer son PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour la période allant de 2020 à 2026, la commune devra dégager suffisamment de l'épargne nette à hauteur de l'importance des différents projets d'investissement.

En . K. Euro	Exercice		Exercice		Exercice		Exercice		Exercice		Exercice		
	2013	Var.	2014	Var.	2015	Var.	2016	Var.	2017	Var.	2018	Var.	2019
1. Dépenses réelles de gestion	11 293,7	-7,4%	10 460,1	0,4%	10 498,2	0,3%	10 530,6	1,7%	10 709,2	-8,9%	9 759,2	-2,1%	9 555,5
2. Recettes réelles de fonction.	11 409,3	-6,9%	10 619,6	-1,1%	10 497,8	8,6%	11 405,5	3,2%	11 775,1	-8,7%	10 755,9	-2,9%	10 439,4
3. Epargne de gestion (2) -(1)	115,5	38,0%	159,5	-100,3%	-0,4	#####	874,9	21,8%	1 065,9	-6,5%	996,7	-11,3%	883,9
Intérêts sur emprunts	161,8	25,5%	203,1	-16,2%	170,2	-6,1%	159,9	10,1%	176,1	-16,1%	147,7	-4,8%	140,6
Frais sur emprunts	0,0		0,0		0,0		0,0		19,4		21,1		0,0
Produits de placements	0,3		0,2		0,4		0,1		1,0		0,2		0,2
4. Epargne brute	-46,3	-5,7%	-43,7	291,0%	-170,7	-519,0%	715,1	21,7%	870,4	-4,9%	827,9	-10,2%	743,3
Remboursement en capital	395,10	21,2%	478,76	-1,8%	470,26	-2,8%	457,27	15,0%	525,72	2,8%	540,39	2,9%	556,00
5. Epargne nette	-441,4	15,51%	-522,4	18,49%	-640,9	345,62%	257,8	25,21%	344,7	19,86%	287,5	53,48%	187,3

Les impôts et taxes constituent les principales recettes du budget de la commune soit les $\frac{3}{4}$ du total des recettes réelles. Suivent les dotations et participations de l'Etat pour 20% des recettes totales.

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre en K€

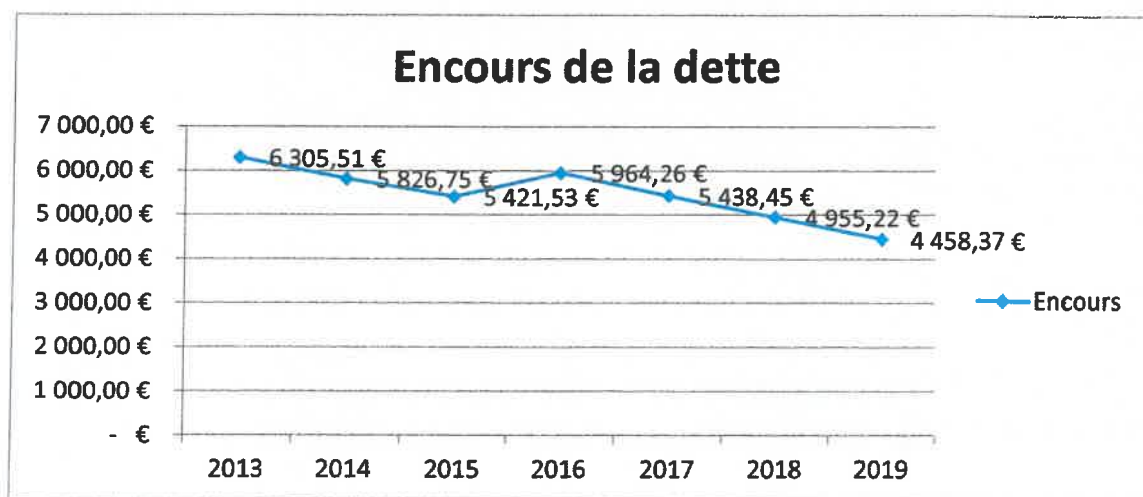


c) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

De 2013 à 2019, les dépenses de fonctionnement ont diminuées de 15%, en tenant compte des transferts de charges et des recettes à la communauté d'Agglo « GRAND SUD CARAIBES », lors des transferts de compétences.

Les charges de personnel représentent 69,70 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses tiennent compte du rattrapage de la revalorisation du régime indemnitaire.

➤ L'encours de la dette et le ratio de désendettement



L'encours de la dette représente la somme que Trois-Rivières doit rembourser aux banques. La somme présentée ci-dessus représente l'encours total au 31 décembre.

La dette par habitant (517 €) est inférieure à la moyenne nationale (750 €) et à la moyenne des villes de 5 000 à 10 000 habitants (850 €).

Le délai moyen de désendettement au 31/12/2019 est de 6 ans. A noter que le seuil critique est 11 ans.

III- LES ESTIMATIONS POUR LE BUDGET 2020

La crise exceptionnelle que nous traversons a bouleversé notre quotidien. Notre Commune a su se transformer et s'adapter rapidement, tout en préservant la sécurité sanitaire de ses collaborateurs et de ses administrés. Les défis à relever furent immenses et je tiens à saluer les collaborateurs de la collectivité, qui ont permis à la collectivité d'assurer ses missions essentielles en tout ou partie, en maintenant l'accès au service public pour tous nos usagers.

Les impacts économiques de cette épidémie sont importants, mais la commune de Trois-Rivières a su répondre aux besoins de l'ensemble des administrés. Toutes les mesures déclinées dans le plan d'urgence gouvernemental ont été mises en place pour garantir la sécurité de tous.

Aujourd'hui, notre mission est d'organiser les services afin d'anticiper la sortie de crise. Nous devons penser et préparer le monde de demain, et plus que jamais, nous devons démontrer notre volonté.

a) LES HYPOTHESES POUR 2020 SONT LES SUIVANTES :

- Progression des bases d'imposition locales de 3,27 %
- Baisse de l'octroi de mer et des taxes sur les carburants de l'ordre de 16 %
- Augmentation des charges à caractères générales de 5%
- Réduction des charges de personnel de 3,12% en raison du non remplacement systématique des départs à la retraite

b) LES PREVISIONS DE RECETTES :

Recettes		DOB
Chapitre	Libellé	2020
70	Produits des services et dom	163 000
73	Impôts et Taxes	7 512 400
73111	Taxes Foncières et Taxe d'habit	2 945 599
7321	Attribution de compensat°	262 000
7325	FPIC	186 000
7337	Droits de stationnement	150 000
7372	Taxe sur carburant	385 000
7373	Octroi de mer	3 600 000
74	Dotations, Participations	1 956 000
7411	DGF	834 600
74121	Dotation de solidarité rurale	787 500
747	Autres (Compensat° Etat;)	0
75	Autres produits de gestion courante	88 000
77	Produits exceptionnels	0
013	Atténuation de charge	62 000
TOTAL RECETTES		9 781 400

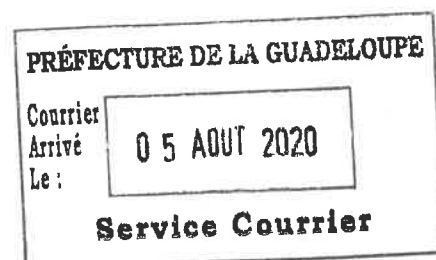
c) LES PREVISIONS DE DEPENSES

Dépenses		DOB
Chapitre	Libellé	2020
011	Charges à caractères générales	1 495 000
012	Charges de personnel	6 700 000
042	Opérat° de Transf. Entre sect°	170 000
65	Autres charges de gestion courante	1 200 000
66	Charges financières	110 000
67	Charges exceptionnelles	30 000
TOTAL DEPENSES		9 705 000

d) LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2020 :

Poursuivre les opérations en cours :

- Reconstruction du stade ;
- La rénovation de l'éclairage public ;
- la réhabilitation du marché du bourg ;
- la mobilité durable ;
- la construction du local associatif de poterie et de chemin neuf.
- La réhabilitation de l'Ecole Gérard LAURIETTE
- Le réaménagement du plateau sportif du Bourg
- La poursuite de la dématérialisation de l'administration communale (Télétransmission des Actes au contrôle de légalité, le télépaiement,)



Le financement de la section d'investissement se fait par :

- Le virement de la section de fonctionnement:
- Le FCTVA
- Le FRDE
- Le produit des amendes de police
- La taxe locale d'équipement
- Les Subventions d'Europe, Etat, Région, Conseil Départemental, autres

En conclusion

Les principales orientations budgétaires 2020 présentées dans ce rapport sont :

Une volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Une modernisation de la collectivité pour optimiser les dépenses publiques, simplifier et donner plus de flexibilité à l'organisation interne.

Une amélioration de la qualité du service public, pour susciter la contribution des citoyens, de telle sorte que la commune soit une innovation sociale et politique.

